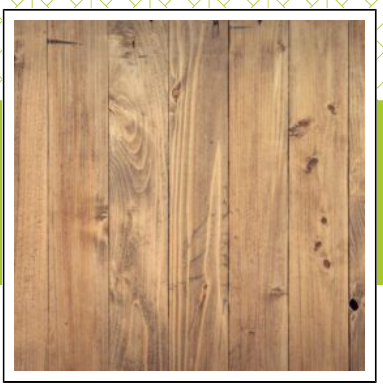


Les bâtiments modulaires en bois

Les bâtiments modulaires bois, chez Florès on s'y intéresse ! Les bâtiments temporaires sont utilisés pour diverses raisons. Cantonnements de chantier, aménagements saisonniers, locaux (bureaux, écoles...) provisoires, bases de vie pour travailleurs en extérieurs ou maisons d'appoint pour accueillir des personnes en hébergement d'urgence. Florès se penche régulièrement sur ces questions. Cela permet d'orienter au mieux les maitrises d'ouvrage vers quel type de construction temporaire se tourner lors de projet de déconstruction - reconstruction ou bien de réhabilitation lorsqu'une continuité d'activité ne peut être organisée sur site.

Les bâtiments modulaires

Afin d'éviter de longues études préalables, ces bâtiments temporaires sont très souvent modulaires. La construction modulaire consiste à avoir recours à des **éléments standardisés**, en 2 ou 3 dimensions. Ces éléments, dénommés **modules**, sont généralement fabriqués en atelier, transportés par la route puis assemblés sur site. Ces derniers peuvent être achetés comme loués, selon les besoins de la maitrise d'ouvrage. Enfin, les constructions temporaires peuvent se réutiliser à d'autres fins. Il suffit de les démonter et d'adapter les modules existants aux usages et aux usagers du futur bâtiment temporaire. Les modules, comme des legos®, peuvent s'étendre, se surélever et se remonter sur d'autres sites.

Une réglementation à jour, pour plus de confort

Nous avons tous en tête ces bâtiments légers qui ont abrité un collège, une école, ou des bureaux pendant des travaux. Pendant une durée qui nous a semblé beaucoup trop longue. Ils pouvaient être inconfortables thermiquement été comme hiver, souvent peu esthétiques et avec des matériaux qui n'inspiraient pas la robustesse.

Mais voilà, depuis l'année passée les équipements modulaires temporaires doivent respecter la nouvelle réglementation environnementale RE2020. Pour pouvoir atteindre les objectifs de cette réglementation, et notamment en termes d'impact carbone, la **construction modulaire en bois** bénéficie d'un fort regain d'intérêt. Ce matériau se prête tout à fait à ce type de bâtiment temporaire.

Les bâtiments modulaires en bois

Chez Florès, nous avons un certain bagage en bâtiment modulaire bois. Et pour preuve, nous avons dû solliciter toute notre expertise afin d'étudier la **faisabilité technique et financière** d'une réutilisation de bâtiments modulaires d'un groupe scolaire, déplacés sur un autre site.

La complexité de cette étude était que l'entreprise qui avait créé ces modulaires n'existait plus. Nous avons donc commencé par questionner le maitre d'œuvre en charge du projet et l'entreprise en question sur le **mode constructif**. Il s'agissait ensuite de questionner certain.e.s usager.e.s du groupe scolaire sur les **qualités** et **défauts** de ces bâtiments. Enfin, nous avons épluché toute la **notice de montage** des modules, ainsi que les **coupes des éléments constructifs**.

Nous avons ainsi pu rédiger une véritable feuille de route de démontage des différents modules (notamment au niveau des jonctions), de transport et remontage. Tout ceci a également nécessité un chiffrage précis. Ce, afin de permettre à la maitrise d'ouvrage de décider si la réutilisation de ces modulaires était une meilleure option que d'acheter ou louer de nouveaux modules (ce qui serait écologiquement dommageable). Finalement c'est bien la réutilisation de ces modules bois qu'aura choisi la maitrise d'ouvrage. Nous avons donc ensuite rédigé le programme architectural et technique détaillé, puis le DCE, et voilà le projet sur de bons rails !

Ainsi, après avoir participé à une étude aussi technique et détaillée, nous avons tous les bagages nécessaires pour conseiller les maitrises d'ouvrage sur le choix de bâtiments modulaires en bois : expérience, connaissances, respect de la réglementation, … Alors, à votre tour ?

A.C.